



Citizen Conference Of Parties

“United for GOOD”

Résolution 1 (2022)

L'assemblée générale de la Citizen Conference Of Parties,

Rappelant [la résolution 70.1 des Nations Unies](#) et son programme sur le développement durable à l'horizon 2030, ainsi que l'Accord de Paris (2015)

Rappelant [l'Appel à l'humanité de 11000 scientifiques de 153 pays en 2019](#), [[texte original en anglais](#)]

Rappelant [les statuts de la Citizen Conference Of Parties](#),

Consciente que [9 pays sur 10 reculent en matière de développement humain](#),

Consciente que [plusieurs séries de chiffres](#) délivrées à échéance régulière par différentes organisations internationales confirment l'étendue et l'accélération du phénomène de l'érosion de la biodiversité ainsi que du dérèglement du climat.

Consciente que les causes des difficultés de mise en œuvre de la résolution 70.1 des Nations Unies peuvent se résoudre grâce à un co-pilotage transdisciplinaire apprenant, et valorisant diversité, cohérence et équité, dans l'anticipation comme dans le suivi.

Se félicitant des progrès de la recherche, des infrastructures et des jonctions dans les domaines fondamentaux suivants :

- Sciences humaines (Psychologie, neurologie, économie, sociologie, anthropologie, philosophie, politique...)
- Sciences techniques (Physique, informatique, réseaux, modélisations...)
- Sciences du pilotage (référentiels, maîtrise d'oeuvre, coaching ...)

- Développement Durable dans les organisations (Associations, collectivités, entreprises, gouvernements, institutions, nations...) et intégration des valeurs extra financières dans de nombreux environnements législatifs
- Transdisciplinarité (Cybernétique, systémique, sciences du complexe, biomimétisme...)

Accueillant avec satisfaction toutes les montées en compétences au bénéfice de [l'ODD 17](#) : pédagogie, management, facilitation, finance à impact régénératif, gestion, anticipation des risques et codéveloppement de la confiance dans les domaines incertains.

Décide :

- de promouvoir la prise de conscience des causes primordiales et des conséquences invisibles de l'activité humaine
- de replacer les notions d'utilité commune et d'intérêt général au centre du système de diagnostic des besoins, des capacités productives, de valorisation et de partage du travail
- de questionner, promouvoir et déterminer collectivement des systèmes de valeurs qui mènent à l'appréciation, à la définition et au suivi de l'équilibre du développement civilisationnel
- de promouvoir la prise de conscience du fonctionnement de nos systèmes psychologiques, neurologiques et physiologiques
- de promouvoir la prise de conscience de la place de l'humain dans son environnement, et de favoriser sa reconnexion avec celui-ci, du local vers le planétaire et réciproquement
- de synthétiser, de croiser et d'intégrer les connaissances interdisciplinaires, orthodoxes comme hétérodoxes
- de promouvoir de nouvelles formes de coopération, de nouvelles formes de gestion en réseau des organisations, centrées sur les Objectifs de Développement Durable et la co-régulation des émotions
- de favoriser la mise en place collective de stratégies opérationnelles et de décrets d'application pour la résolution des 17 ODD
- de promouvoir une démarche scientifique et technique dans des territoires expérimentaux qui serviront de repères et de fondations pour des développements visant des cibles plus vastes et mieux élaborés en mode coopératif avec des équipes rodées aux opportunités nouvelles
- de faciliter la cocréation, et l'utilisation d'outils multifonctions, ainsi que de nouvelles méthodes facilitant les décisions en conscience et les moyens de leur mise en oeuvre

Adopté en Assemblée générale le 06 novembre 2022